EXTRAIT du REGISTRE des

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23.10.03 Convocation du 17.10.2003

Compte rendu affiché le 24 octobre 2003

Président : M. LAFFLY

Secrétaire élue : Sylvie VEYRIER

Réf.: BJ/LDA **Présents**: M. LAFFLY, Mme GUERIN, MM. FAURE, POINT, CHATUT,

Objet: BUDGET SUPPLEMENTAIRE Mme BOUHEY, MM. AUROY, RODRIGUEZ, OLLIVIER,

M. MEYER, Mmes VEYRIER, GLATARD, MARMONIER, BERRA,

Mombre de conseillers
en exercice: 29
présents 23

M. MEYER, Mmes VEYRIER, GLATARD, MARMONIER, BERRA,
MM. GONDELAUD, GOSSET, CHRETIN, Mmes PERRIN,
DESVIGNES, MM. FORGET, MACHURAT, Mile MILLET,

M. BELLOT.

votants

26

Absents représentés : Mme. BROSSARD par Mme DESVIGNES, Mme WYMANN par

Mme BOUHEY, Mme ZUILI par Mme GLATARD.

Absents excusés: MM. FERNANDES, BOUREZG, Mme LABASOR.



Monsieur le Maire-Adjoint, responsable des Finances, présente le *Budget Supplémentaire* de la Ville de Neuville-sur-Saône pour *2003*.

Il indique que cette décision modificative prend en compte les éléments nouveaux intervenus depuis le vote du Budget Primitif 2003, et attire l'attention du Conseil Municipal sur la rigueur avec laquelle l'exécution du budget est suivie.

Il indique enfin que le *Budget Supplémentaire 2003* est reproduit sur un fascicule joint, disponible en Mairie, conformément à la Loi.

Il rappelle que l'ensemble des décisions financières nouvelles proposées ont été présentées à la Commission Municipale des Finances du 20.10.2003, qui les a acceptées.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï l'exposé de Monsieur le Maire-Adjoint, et après en avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 1612-1 à L 1612-20,
- Vu les dispositions législatives et réglementaires relatives à l'adoption des budgets des Collectivités Territoriales, notamment la Loi d'Administration Territoriale de la République du 06.02.1992,
- Vu le Budget Primitif 2003 adopté lors de la Séance du 27.03.2003,
- Vu la Commission des Finances du 20.10.2003,
- **ADOPTE** le Budget Supplémentaire 2003 de la Ville de Neuville-sur-Saône, voté par chapitre,
- Dit que le budget supplémentaire 2003 se présente comme suit :

Section FONCTIONNEMENT:

Opérations de l'exercice votées Dépenses : 741 875,82 €uros Recettes : 319 527,72 €uros

La Section de Fonctionnement est équilibrée à 741 875,82 €uros après reprise du résultat 2002 de 422 348,10 €uros

4

<u>Section INVESTISSEMENT</u>:

Opérations de l'exercice votées Dépenses et Recettes : 991 141,14 €uros

Après reprise des restes à réaliser, du déficit 2002 et d'affectation des résultats, la Section Investissement est arrêtée :

en dépenses à 2 346 532,44 €uros, en recettes à 2 346 532,44 €uros

■ Dit qu'il sera procédé à son exécution dans les formes prescrites par la Loi.

Ainsi fait et délibéré à NEUVILLE-sur-SAONE, le 23 octobre 2003 Le MAIRE Pour copie conforme, Signé P. LAFFLY Le MAIRE ,

Délibération certifiée exécutoire

compte-tenu - de la transmission en Préfecture le 30 octobre 2003

- de la publication 31 octobre 2003

Fait à NEUVILLE-sur-SAONE, 30 octobre 2003